



# EN CAS **D'INCENDIE** DANS VOTRE BÂTIMENT, SAVEZ-VOUS QUOI FAIRE ?



**INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT  
LA SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR**





## BONJOUR

Le risque d'incendie dans votre maison n'est pas plus élevé par rapport à n'importe quelle autre maison, mais dans le cas contraire, vous devez savoir certaines choses qui sont spécifiques à ce type de bâtiment.

Cette brochure de sécurité vous explique cela.

**S'IL VOUS PLAÎT, ASSUREZ-VOUS QUE TOUT LE MONDE CHEZ VOUS LE LISE, PUIS CONSERVEZ-LE DANS UN ENDROIT SÉCURISÉ.**

# EN CAS D'INCENDIE DANS UNE AUTRE PARTIE DE VOTRE BÂTIMENT :



## VOUS DEVEZ **RESTER** CHEZ VOUS

Votre bâtiment contiendra un incendie dans un appartement pendant au moins une heure qui permettra aux services d'urgence le temps nécessaire pour arriver et s'en occuper.

Quitter le bâtiment pendant un incendie peut être dangereux pour la sécurité de toutes les personnes qui habitent dans le bâtiment et aussi pour les pompiers qui essaient d'éteindre un feu.

Vous devez quitter le bâtiment uniquement si les services d'urgence vous le demandent.

# EN CAS D'INCENDIE DANS VOTRE PROPRIÉTÉ :



## VOUS DEVEZ **QUITTER** VOTRE APPARTEMENT

Assurez-vous que toutes les personnes présentes dans votre appartement sont alertées et partent avec vous.

Fermez la porte derrière vous lorsque vous partez.

Sortez du bâtiment par l'escalier.

Appelez **999** dès que possible.



# VOICI QUELQUES MESURES QUE VOUS POUVEZ PRENDRE POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE TOUS LES OCCUPANTS DE VOTRE BÂTIMENT

- Éviter de mettre vos affaires dans les zones communes, notamment les couloirs
- Assurez-vous que votre détecteur de fumée fonctionne en testant régulièrement
- Faites attention lorsque vous utilisez des bougies, fumez ou cuisinez
- Gardez toujours les portes coupe-feu fermées
- Dites-nous si, pour n'importe quelle raison, il vous serait plus difficile d'évacuer le bâtiment - même si c'est pour une courte période
- Prenez le temps de lire la politique de sécurité incendie de votre bâtiment sur le site [citizenhousing.org.uk/firesafety](https://citizenhousing.org.uk/firesafety)



Pour plus d'informations visitez le site [citizenhousing.org.uk/firesafety](https://citizenhousing.org.uk/firesafety)

Avez-vous des questions ? Appelez-nous au 0300 790 6555  
et nous serons heureux de vous aider.

